

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 18 / 2023

OBJET :

SUBVENTION ASSOCIATION
JSP JMC

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

30 Mars 2023

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Et de sa publication

L'an deux mil vingt-trois, le six Avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames Danielle BENOIST, Cécile de BEIR, Janine CHEUL et Dominique LEJEUNE, Messieurs David CHOLLEY, Fabrice TANTY et Didier VERNIOL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Madame Claudie PICHOT et Messieurs Guy BOUAZIZ (pouvoir à Mme Lejeune), Serge DROIT (pouvoir à Mr Tanty) et Thierry GARNIER

Monsieur Didier VERNIOL a été élu secrétaire de séance.

Vu la demande de subvention d'un montant de 500 euros de l'association JSP- JMC reçue le 24 Janvier 2023 ayant pour objectifs un voyage au Canada pour féliciter les jeunes sapeurs-pompiers de leurs 4 années d'apprentissage, une soirée de Noël, l'achat de survêtements et la visite de l'Arc de Triomphe.

Considérant qu'il n'y a qu'un seul jeune de Chartainvilliers adhérent de cette association.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 50 euros à l'association JSP-JMC.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

ACCORDE :

- Une subvention de 50,00 euros à l'association JSP-JMC.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20230406-18-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023